

REGLEMENT

Championnat Régional Amateur 2025

PRÉSIDENT		
Nom	Téléphone	Mails
TERRAZZONI Marion	06.10.07.01.46	marion_terrazzoni@yahoo.fr
REFERENT		
ULTEI SUSINI Geneviève	06.26.76.12.40	susinigenevieve@gmail.com
MEMBRES		
COSTANTINO Gilles	06.12.33.40.21	gilles.costantino@inra.fr
CUICCI Saveria	06.11.02.00.13	saveria.cuicci@orange.fr
FRIGARA Marie	06.22.59.12.70	marie.frigara@gmail.com
SANCHEZ Carole	06.82.30.39.66	carole.sanchez44@orange.fr

SOMMAIRE

- I. REGLEMENT FFE C.S.O.
- II. CONDITIONS DE PARTICIPATION
 - A. Déroulement des épreuves
 - B. Dotations
- III. CAHIER DES CHARGES
- IV. EQUIPE D'OFFICIELS
- V. COMMUNICATION

I. REGLEMENTS FFE C.S.O.

Les organisateurs s'engagent à respecter :

- Le règlement des dispositions générales des compétitions ;
- Le règlement des dispositions spécifiques C.S.O.

Des éventuelles rectifications peuvent être faites au cours de l'année.

Téléchargeables sur <https://www.ffe.com/pratiquer/disciplines/cso>

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Un cavalier est **autorisé à participer** au championnat régional amateur corse si sa licence de compétition est en cours de validité et est domiciliée en Corse.

Les cavaliers **devront engager les 3 étapes** du championnat pour pouvoir figurer au classement général du championnat de Corse.

Un cavalier pourra **engager plusieurs chevaux** dans la même épreuve, mais ne peut **concourir le championnat qu'avec un seul cheval**.

Le cavalier doit déclarer le cheval avec lequel il court le championnat **avant le début de la 1^{ère} épreuve** et passera toujours le cheval sélectionné pour le championnat en premier. Sans déclaration préalable le cavalier sera sanctionné, il repartira le 2ème jour avec le score du dernier classé du jour précédent.

Les engagements terrains **ne** sont **pas** autorisés.

Les boxes **ne** sont **pas** obligatoires pour les participants.

Il n'y a pas de championnat PRO, mais les épreuves sont ouvertes aux PRO.

A. Déroulement des épreuves

Le Championnat se court sur 3 étapes

		VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
BAREME		Barème C	Barème A Sans chronomètre et sans barrage	Barème A Temps différé
HAUTEUR	Ama 3	95 cm	100 cm	100 cm

		VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
BAREME		Barème C	Barème A Sans chronomètre et sans barrage	Barème Super 10 Option B
HAUTEUR	Ama 2	105 cm	110 cm	110 cm
	Ama 1	115 cm	120 cm	120 cm
	Ama E	125 cm	130 cm	130 cm

L'ordre de passage de chaque épreuve est déterminé par le classement provisoire de la veille.

Si un concurrent est **éliminé** ou a **abandonné**, le score de ce concurrent sera le score du concurrent le plus pénalisé de l'épreuve, majoré de 20 points.

Les points se comptabilisent dès le temps effectué de la première épreuve (Barème C), et on y ajoute le nombre de points effectués les jours suivants.

B. Dotations

Les dotations du vendredi et du samedi sont libres à l'organisateur.
Les dotations du dimanche devront suivre le tableau ci-dessous.

INDICE	DOTATIONS	PRIX ENGAGEMENT
AMATEUR 3	<u>Réglementaire</u> 200 €	25 €
AMATEUR 2	<u>Réglementaire</u> 300 €	28 €
AMATEUR 1	<u>Prépayé</u> 1 ^{er} : 130 €	45 €
	2 ^{ème} : 100 €	
	3 ^{ème} : 70 €	
	4 ^{ème} : 55 €	
	5 ^{ème} : 45 €	
	TOTAL 400 €	
<AMATEUR ELITE (PRO)	<u>Prépayé</u> 1 ^{er} : 175 €	70 €
	2 ^{ème} : 130 €	
	3 ^{ème} : 90 €	
	4 ^{ème} : 60 €	
	5 ^{ème} : 45 €	
	TOTAL : 500 €	

III. CAHIER DES CHARGES

Pour organiser un concours amateur, la structure équestre devra :

- Avoir candidaté par écrit auprès du CRE Corse ;
- Ne pas avoir annulé ses concours amateurs au millésime précédent.

- Offrir des carrières de concours et paddocks en état : entretenus, arrosés et clos avec entrée sécurisée pour les poneys et les chevaux ;
 - Le paddock doit avoir une superficie minimum de 1200 m² ;
 - Prévoir une décoration florale sur les carrières dont la surface devra permettre l'organisation des épreuves du programme ci-dessous ;
 - Mettre à disposition du chef de piste et son équipe d'un parc d'obstacles aux normes de sécurité FFE/FEI comprenant au moins 16 obstacles mobiles (8 oxers et 8 verticaux), avec soubassements.
-
- Permettre à l'ensemble des chevaux participant au circuit de rester sur site.
 - Disposer d'un espace délimité et réservé à l'implantation des boxes
 - Disposer d'un espace de stationnement des camions et des vans avec points d'eau, abreuvoirs et douches et points d'électricité ;
 - Disposer d'un parking délimité réservé aux visiteurs ;
 - Un plan de circulation devra être établi pour sécuriser les chevaux et cavaliers, piétons visiteurs, et véhicules des visiteurs ;
 - Assurer la restauration et la buvette sur place.
-
- Disposer d'une tribune fermée et équipée pouvant abriter les membres du jury ;
 - Disposer d'une sonorisation en état de marche, suffisamment puissante pour diffuser les informations sur l'ensemble de la structure ;
 - Disposer d'un chronomètre électronique et d'un afficheur électronique connecté au jury visible par les concurrents et le public (mis à disposition par le CRE).
-
- Disposer d'une équipe d'officiels de compétition ayant les compétences nécessaires au bon déroulement du concours
 - Prendre en charge les frais des officiels de compétitions (prestation, transport, hébergement, restauration) durant toute la durée de la compétition.
-
- Prévoir un podium conforme aux normes de sécurité et un buffet pour la remise des récompenses lors de la finale ;
 - Prendre en charge les dotations des épreuves ;
 - Prendre en charge les récompenses : coupes, plaques, flots pour les épreuves ; plaques portant mention « CRE Corse » en plus du nom du club organisateur ;
-
- L'organisateur devra marquer sa sensibilisation et favoriser les initiatives liées au développement durable (tri des déchets et/ou consignes ...) ;
 - L'organisateur devra avoir signé la charte des engagements écoresponsables jointe par le CRE.

IV. EQUIPE D'OFFICIELS DE COMPETITION

La composition du jury sera à l'appréciation du centre équestre organisateur. La commission CSO préconise un Président de jury neutre, ayant l'expérience des échéances nationales et/ou internationales.

L'organisateur d'une étape du circuit devra disposer d'une équipe d'officiels de compétitions composé au moins de :

- Un Président de jury (niveau minimum National)
- Un assesseur
- Un chronométrateur
- Un chef de piste (niveau minimum National)
- Un commissaire au paddock (niveau minimum National)

L'organisateur pourra compléter cette équipe par des assistants ou assesseurs aux différents postes afin d'aguerrir les officiels désireux d'évoluer dans leur carrière d'officiel. Ces personnes devront être inscrites à la DUC du concours et être présentes durant toute la compétition.

Une équipe de piste devra être mise à disposition du chef de piste. Cette équipe devra être composée de personnes ayant les capacités physiques suffisantes pour déplacer aisément les éléments d'un parc d'obstacles.

V. COMMUNICATION

Les organisateurs de concours s'engagent à citer le CRE Corse en tant que partenaire logistique et financier au micro lors de la remise des prix, sur leur programme de concours, dans la presse, médias audiovisuels ou à l'occasion de tout autre communication. Les panneaux, banderoles à l'effigie du CRE ou FFE et du sponsor officiel du circuit devront être affichées et visibles du public.